

Bureau du Syndicat Mixte Ouvert

Eure Normandie Numérique

Réunion du 31 mai 2023

**Objet : Modification des conditions de cession
pylônes WIMAX à TDF**

Le 11 avril 2022 le Bureau syndical a approuvé par délibération le cession d'une partie du parc Wimax à la société TDF pour les sites de Vesly, Berthenonville, Letteguives, Fort Merville et Saint Aquilin de Pacy.

Pour rappel, la délibération rappelait les conditions de rachat, dans un délai de 48 mois qui était l'obtention :

- D'une commande ferme et définitive d'un opérateur télécom pour l'accueil de ses équipements sur le matériel cédé ou sur un nouveau pylône installé par TDF à proximité immédiate du matériel cédé pour 4 des 5 sites à céder,
- De la signature avec le bailleur ayant autorisé l'occupation du matériel présentement cédé, d'un titre d'occupation aux mêmes conditions que celles autorisées pour le cédant,
- De l'obtention de l'autorisation d'urbanisme (permis de construire ou non opposition à déclaration préalable) et toutes autres autorisations administratives, purgées de tous recours, permettant l'adaptation du site à une mise en service de la station radioélectrique cédée.

La société TDF a d'ores et déjà fait part de sa volonté de racheter les sites de Vesly et Saint Aquilin de Pacy. Afin de ne pas bloquer le rachat de ces premiers sites, il convient de ne plus conditionner le rachat à l'obligation de commande ferme pour 4 des 5 sites.

Il est proposé aux membres du bureau d'approuver les délibérations suivantes :

Bureau du Syndicat Mixte Ouvert

Délibération n°B2023-008

Réunion du 31 mai 2023

Objet : **Modification des conditions de cession pylônes WIMAX à TDF**

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;
- Vu les statuts du Syndicat Mixte ;
- Vu la délibération B2022-010 du 11 avril 2022 relatif à la cession partielle du parc WIMAX à TDF ;
- Le Bureau syndical, réuni en visio conférence le 31 mai 2023,

le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président relatif au modification des conditions de rachat des sites radio WIMAX au profit de TDF ;
- D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à la cession dans les conditions précisés dans le rapport.

- Nombre de voix pour : 6

- Nombre de voix contre : 0

- Abstention : 0

Fait à Évreux, le 31 mai 2023

Pour extrait conforme,

Le Président

Nicolas GRAVELLE



Syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique

3 bis, rue de Verdun - 27000 EVREUX

Tél : 02 32 31 93 09

Fax : 02 32 60 45 18

Courriel : contact@eurenormandienumerique.fr